

Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures

Le Comité permanent des affaires extérieures s'est réuni les 6, 9, 12, 13 et 19 juin.

Le 6 juin, M. Raymond Eudes (député libéral de Montréal-Hochelaga) a parlé de la participation du Canada aux travaux du Conseil économique et social des Nations Unies.

Le 12 juin, M. Lionel Chevrier, ministre des Transports, accompagné de M. P. D. MacTaggart-Cowan, contrôleur adjoint des services météorologiques au ministère des Transports, a parlé de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale.

Le 13 juin, M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a présenté un exposé sur le mémoire du Secrétaire général des Nations Unies, relatif à un programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'ONU. Le comité a étudié également la participation du Canada au travail de l'Organisation européenne de coopération économique.

Le 19 juin, M. G. H. S. Barton, adjoint spécial au ministre de l'Agriculture, a parlé des travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Parmi les autres questions étudiées par le comité, on relève les suivantes: dépenses du ministère au chapitre de la représentation du Canada aux conférences internationales, ainsi que des frais de voyage et de déplacement pendant l'année financière 1949-1950; participation du Canada aux travaux de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le principal témoin cité par le comité a été M. H. O. Moran, qui était secondé par M. S. D. Hemsley, du ministère.

Rapport du Comité

Le 27 juin, le Comité permanent des affaires extérieures a présenté son rapport à la Chambre des communes. Le comité y énumère d'abord les principaux points étudiés et les témoins entendus, exprime sa reconnaissance au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour avoir assisté à cinq séances complètes du comité, puis poursuit:

Il a été signalé au comité que les déclarations sous serment faites devant un notaire public canadien doivent, à l'heure actuelle, être légalisées par un consul américain pour être acceptées par le Bureau des brevets des États-Unis. Comme ces légalisations entraînent de graves inconvénients et des dépenses supplémentaires pour les requérants canadiens qui résident dans des endroits éloignés des bureaux consulaires des États-Unis, et que les lois canadiennes n'ont jamais prescrit que les serments prêtés par des citoyens des États-Unis fussent légalisés par un consul canadien, votre comité recommande qu'il soit fait des protestations courtoises au Département d'État du Gouvernement des États-Unis en vue de mettre fin à la nécessité de recourir à la légalisation des serments par un consul américain.

Votre comité recommande que le ministère des Affaires extérieures examine à nouveau avec soin et sans délai la question de la délivrance et de la révoca-